

1^{er} CTA du Mardi 09 février 2021



Étaient présents :

Administration : le Recteur, le SG, le DRH, la chargée d'études de la SGA, les chefs de division 1^{er} et 2nd degré et l'assistante de direction du DRH.

Membres de l'UNSA-ÉDUCATION : **ALFRED-RENARD Nathalie, MENCE Ingrid, MOURIESSE Eddy, Emmanuel OCTAVIE, Liliane ATTICOT-DIT-RAVINO**

Membres de la FSU : 4

Début de séance à 09h54

Ouverture de séance par le Recteur. Le DRH présente l'ordre du jour :

- 1. Lignes Directrices de Gestion (LDG) pour les Carrières**
- 2. Informations diverses**

Secrétariat assuré par l'administration et la FSU.

1°) Lignes Directrices de Gestion (LDG) pour les Carrières

Suite au vote contre du dernier CTA, les LDG Carrière sont soumises à nouveau au vote. **L'UNSA-Éducation Guyane** réaffirme sa position **contre la loi de transformation de la fonction publique.**

Vote : CONTRE à l'unanimité

2°) Informations diverses

- Conformément à la loi de transformation de la fonction publique, les demandes de temps partiel, disponibilité, congé de formation et détachement ne seront plus présentées en CAP. Le calendrier des opérations de ces demandes apparaîtra dans les notes de services qui seront publiés sur le site académique. Une commission administrative interne se tiendra et les personnels recevront une réponse dans les dix jours qui suivront.

L'UNSA-Éducation Guyane insiste pour que chaque candidat reçoive une réponse écrite motivée en cas d'avis défavorable.

- **L'UNSA-Éducation Guyane** interroge l'administration sur la politique académique concernant le détachement, notamment au 2nd degré. Le Recteur ne favorise pas cette possibilité de mobilité.

- **L'UNSA-Éducation Guyane** rappelle que la voie du détachement est une possibilité légale de mobilité et demande à ce que les dossiers soient traités et étudiés comme il se doit. Les collègues n'ont pas à subir les multiples difficultés de l'académie.

- **L'UNSA-Éducation Guyane** demande également à ce qu'il y est une équité de traitement pour tous les personnels au regard des autres académies.
Le Recteur assure que le nécessaire sera fait.
 - Dans le cadre des LDG mobilité, **l'UNSA-Éducation Guyane** demande, dans la continuité de la valorisation des services effectués sur les sites isolés que la bonification soit étendue au vœu établissement pour le 2nd degré, pour le mouvement intra.
 - Les organisations syndicales demandent à affiner le barème du mouvement intra 1er degré, notamment sur les situations familiale et professionnelle.
- Toutes ces modifications ne pourront être étudiées que dans le cadre des LDG mobilité de l'année prochaine.*
- Suite à nos alertes, la DPE2 reconnaît que la date limite pour la prise en compte de la situation dans le cadre de la mobilité est bien fixée au 31 octobre 2020.

Fin de séance à 10h28

UNSA ÉDUCATION- Section Régionale de GUYANE

3572 Route de MONTABO
97300 CAYENNE
☎ : 0594 31 02 10 Fax : 0970625332

Mél : guyane@unsa-education.org



UNSA Education Guyane



UNSA-Education Guyane

UNSA ÉDUCATION- Section Régionale de GUYANE



#AgirAvecVous

